

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 94 (Rect)

présenté par

M. Gosselin, Mme Bonnivard, M. Seitlinger, M. Kamardine, Mme Duby-Muller, M. Le Fur,
Mme Frédérique Meunier, M. Cinieri, M. Neuder, M. Boucard, Mme D'Intorni, M. Brigand,
Mme Anthoine, M. Hetzel, M. Portier, Mme Petex-Levet, M. Bourgeaux, M. Bazin,
Mme Louwagie et M. Schellenberger

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 66 par la phrase suivante :

« En cas d'échec du programme MGCS, le Gouvernement s'engage à évaluer la mise en production de l'EMBT comme solution de transition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans une question écrite (n°6698), l'auteur du présent amendement interroge le Gouvernement sur cette question et l'éventualité d'un char de transition. Les difficultés sont reconnues par le Ministre lui-même.

D'ailleurs, le PDG de Nexter, lors de son audition par la Commission de la Défense, et dans des propos repris par la presse, a reconnu lui-même qu'il faudrait « une solution intermédiaire, d'une manière ou d'une autre, pour succéder au char Leclerc ».